

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	26 (1934)
Heft:	12
Artikel:	Les aspects économiques du problème de la réduction de la durée du travail
Autor:	Milhaud, Maurice
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-383991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

26^{me} année

Décembre 1934

N° 12

Les aspects économiques du problème de la réduction de la durée du travail.

Par *Maurice Milhaud*.

Pendant près d'un siècle les partisans de la réduction du temps de travail ont invoqué en sa faveur uniquement des arguments sociaux (loisirs accrus, vie de famille, travail moins astreignant), mais depuis la crise, à côté d'arguments sociaux, tels celui du droit au travail pour les 30 millions de chômeurs que compte le monde, ils font intervenir des considérations économiques. Ils développent une thèse d'après laquelle la semaine de quarante heures permettrait de remédier à la crise. Ils estiment que la crise économique actuelle est due essentiellement à un développement trop rapide de la productivité par rapport au développement des débouchés. La production jetée sur le marché étant trop considérable pour la capacité d'achat des masses, leurs salaires et traitements n'ayant pas augmenté à un rythme aussi rapide que la productivité, il en serait résulté un déséquilibre qui depuis 1929 n'aurait cessé de s'aggraver. Ce déséquilibre aurait été encore accentué par l'extension du chômage technologique qui a comprimé davantage la capacité de consommation des masses et par le gonflement des profits (au détriment des salaires) qui ont été investis dans de nouvelles entreprises ou de nouveaux équipements.

Pour eux, l'équilibre ne sera obtenu que par un accroissement du pouvoir d'achat global et il ne sera maintenu que dans la mesure où, à l'avenir, le profit sera équitablement réparti entre le capital et le travail. Pour le moment, le retour à l'équilibre sera favorisé par la réduction du temps de travail à quarante heures par semaine avec maintien des gains hebdomadaires antérieurs, car elle permettra l'embauchage d'un grand nombre de chômeurs et par suite l'augmentation du pouvoir d'achat global. Par ailleurs, ajoutent-ils, en réduisant la durée du travail, on retardera le moment où une nouvelle crise d'inadaptation entre la production et la consommation se produira.

Par contre, si les adversaires de la réduction de la durée du travail admettent que l'économie souffre d'une insuffisance de débouchés, ils en attribuent la cause à des prix de revient trop élevés. Ils voudraient proportionner le prix de revient au pouvoir d'achat, au volume de l'or et à celui des crédits, mais ils constatent qu'on ne peut opérer de compression nouvelle sur les matières premières, sur les impôts, sur les amortissements et réserves, sur le capital et les profits et ils concluent donc que c'est sur les salaires que l'ajustement devrait être opéré.

Comme on le voit, partisans et adversaires de la réduction du temps de travail veulent augmenter le pouvoir d'achat global, mais tandis que les premiers envisagent dans ce but une hausse des salaires-horaire, les seconds se prononcent en faveur d'une baisse. Pour atteindre un même résultat, les moyens proposés sont donc diamétralement opposés.

* * *

Voyons les objections que l'on oppose à la thèse des partisans de la réduction du temps de travail, telle que nous venons de l'énoncer et dont le raisonnement repose sur l'hypothèse d'une augmentation du pouvoir d'achat global. Cette augmentation serait impossible, dit-on, car le maintien des gains payés antérieurement à la réduction renchérirait les coûts de production et les prix de vente. Ou alors, si on n'augmentait pas les prix de vente, afin de ne pas affecter le pouvoir d'achat des masses, c'est le capital qui ferait les frais de la réforme. Examinons donc si la semaine de quarante heures avec maintien des gains hebdomadaires antérieurs conduirait nécessairement à une augmentation des coûts de production, s'opposerait à une augmentation du pouvoir d'achat global ou imposerait des charges nouvelles pour le capital.

Augmentation des coûts de production.

Selon un raisonnement qui étonne un peu dans la bouche des employeurs, les adversaires des 40 heures disent que le travail incorporé dans un produit aux divers stades de sa fabrication, compte tenu du travail qui a été nécessaire pour la fabrication des machines utilisées dans le processus de production, représente environ les 90 pour cent de la valeur du dit produit. Par conséquent, l'accroissement des effectifs du cinquième renchérirait la production de 15 à 18 pour cent. Mais comme tous les équipements techniques existent et seront suffisants pour longtemps puisque la capacité de production dépasse sensiblement les possibilités d'écoulement, nous pouvons nous limiter à envisager quelles seraient les répercussions des 40 heures sur les prix de revient d'abord, compte tenu des salaires directement payés par l'entreprise au dernier stade de la fabrication d'un produit, et, ensuite, compte tenu des salaires successifs incorporés dans le produit fini.

C'est une remarque d'une portée générale que plus l'équipement technique d'une entreprise est coûteux, plus faible est la fraction du prix de revient représentée par les salaires, et qu'au cours des années d'après-guerre cette fraction n'a cessé de diminuer. Des études ont été faites dans divers pays pour fixer quelle fraction du prix de revient représentaient les salaires directement payés par l'entreprise. Ces études qui n'ont pas été entreprises selon des méthodes identiques donnent des résultats qui ne sont pas comparables. Il serait du plus haut intérêt que des recherches systématiques fussent entreprises dans ce domaine afin de donner un minimum de fondement aux discussions sur les effets économiques de la réduction du temps de travail. D'après l'Institut autrichien de la Conjoncture, la part des salaires et traitements directement payés par l'entreprise serait de 35 pour cent dans l'industrie des métaux, alors que d'après l'Institut de Berlin elle serait de 30 pour cent, que d'après l'enquête Balfour elle représenterait 21,1 pour cent dans les tréfileries et 35,7 pour cent dans la construction mécanique anglaise. En France, d'après les statistiques patronales, elle serait de 18 pour cent dans la métallurgie et de 20 à 50 pour cent dans la construction mécanique.

En moyenne, pour toute l'industrie les employeurs admettent que la part des salaires directement payée par l'entreprise représente de 20 à 60 pour cent du prix de revient et que la semaine de 40 heures se traduirait immédiatement par une hausse des prix de revient de 4 à 12 pour cent.

D'après eux, si l'on tenait compte de la hausse du coût des matières employées, des frais généraux, des prix de gros et des prix de détail, l'augmentation des coûts de production qu'imposeraient les 40 heures se rapprocherait de 20 pour cent. Mais nous sommes sur un sol mouvant et à ces chiffres d'autres ont été opposés. Pour la fabrication des rails dans une grande aciéries française, on a calculé, en additionnant les salaires de la matière première au produit fini, qu'ils représentaient une fraction de 20 pour cent du prix de revient, si bien que l'introduction des 40 heures ne renchérirait le produit que de 4 pour cent.

Les partisans de la réduction du temps de travail affirment que le renchérissement dont on fait état serait compensé grâce aux effets favorables des autres facteurs de la vie économique déclenchés par la réforme, dans le sens d'une réduction des coûts de production. Ils font intervenir le dynamisme de la vie économique dans le raisonnement suivant: l'équipement technique et d'une manière générale les charges fixes pèsent de plus en plus sur le prix de revient de chaque unité produite. Ces charges calculées pour un écoulement normal deviennent intolérables en période de crise lorsque le nombre d'unités produites est sensiblement réduit. La semaine de 40 heures avec maintien des gains antérieurs, en augmentant le pouvoir d'achat, ranimerait la production, ce qui diminuerait le prix de revient de chaque unité. Cette diminution

du coût de production suffira-t-elle à compenser l'augmentation envisagée par ailleurs? Les adversaires répondent que non. Ici encore des calculs exacts pour un certain nombre d'entreprises seraient nécessaires. Nous en venons ainsi à la question centrale.

Augmentation du pouvoir d'achat global.

Toujours d'après les adversaires de la semaine de 40 heures qui admettent que les coûts de production seront accrus, il n'y aurait que les chômeurs réembauchés et les ouvriers occupés à temps réduit qui bénéficieraient d'un pouvoir d'achat accru. Par contre, tous les autres salariés et les autres classes sociales (en particulier les petits rentiers) auraient leur pouvoir d'achat diminué. L'accroissement du pouvoir d'achat des uns ne compenserait même pas la diminution du pouvoir d'achat des autres. Au total, le pouvoir d'achat global serait encore rapetissé par la réforme, car le nombre des chômeurs pouvant retrouver un emploi serait relativement faible.

Au contraire, les avocats des 40 heures prétendent qu'il n'y aurait pas de renchérissement de la production pour les raisons indiquées plus haut ou qu'en tout cas ce renchérissement serait peu important, que, par suite, le pouvoir d'achat global serait sensiblement augmenté, car le nombre des chômeurs réengagés serait rapidement considérable et parce que les classes sociales supérieures ne réduisent pas leurs dépenses de consommation en période de crise, mais plutôt renoncent à des investissements de capitaux, ce qui serait souhaitable. La semaine de 40 heures ne produirait pas son plein effet sur le chômage en une fois, mais dès le premier réembauchage massif, l'augmentation du pouvoir d'achat global renforcerait la demande de produits de consommation, ce qui permettrait le réemploi de nouveaux groupes de chômeurs. Ainsi de fil en aiguille la reprise serait progressive.

Il est douteux que les industries de luxe souffrent de la réduction de la durée du travail. De même il est douteux que l'agriculture subisse, du fait de la réduction, un grave préjudice, car une augmentation du pouvoir d'achat industriel augmenterait la demande de consommation de produits agricoles et ferait hausser les prix de ces produits. D'ailleurs, l'affaissement des prix des matières premières agricoles est tel, que leur redressement ne pourra être obtenu que par une réorganisation de l'économie rurale. Dans ces conditions, il ne serait pas justifié de renoncer à une mesure qui serait salutaire pour l'industrie et qui ne pourrait avoir que des répercussions défavorables hypothétiques, en tout cas très limitées, pour l'agriculture.

Il semble bien, en somme, que la mesure proposée devrait augmenter le pouvoir d'achat global, si l'on admet comme le Président Roosevelt que les deux tiers des marchandises vendues aux Etats-Unis sont achetées par des consommateurs dont le revenu ne dépasse pas 2000 dollars par an. En tout cas les baisses de

salaires, qui ont été imposées depuis 1929 par les partisans de la thèse de la compression des prix de revient n'ont fait que diminuer le pouvoir d'achat et aggraver la crise.

Enfin, si même le prix de revient avec 40 heures de travail devait être plus élevé qu'avec 48 heures, il serait possible d'augmenter le pouvoir d'achat global en opérant une déflation des prix de vente au consommateur qui sont, comme on le sait, encore bien souvent excessifs par rapport aux prix de la vente à la fabrique ou en faisant supporter une charge modeste au capital.

Charges pour le capital.

En effet, même dans l'hypothèse d'un renchérissement du prix de revient, on pourrait éviter une élévation des prix de vente aux consommateurs en faisant supporter au capital ce renchérissement. Serait-ce contre l'intérêt général? On faciliterait ainsi, dans une certaine mesure, le retour à l'équilibre entre la production et la consommation, puisque les trop grands profits des années de prospérité ont été systématiquement investis dans des productions qui ont accentué le déséquilibre. Il est vrai qu'on objecte que beaucoup de capitaux ont été détruits au cours de la crise, mais les besoins de l'industrie en capitaux sont aussi moins grands, pour une même production, en raison de la déflation actuelle de tous les prix y compris de ceux des matières premières. Par ailleurs, un resserrement des capitaux disponibles ralentirait le mouvement de rationalisation.

Enfin il est absolument indispensable dans le bilan des avantages et des inconvénients économiques qu'offre la semaine de 40 heures avec maintien des gains hebdomadaires antérieurs, de tenir compte des charges que représente le chômage pour la collectivité, charges que la production supporte pour la plus grande part. Or, en 1931, au Royaume-Uni, la somme dépensée en allocations de chômage représentait les 7,3 pour cent du fonds de salaires et en Allemagne, la même année, les 9 pour cent.

* * *

En donnant une solution au problème de la réduction du temps de travail, il importe de conserver vivace devant les yeux l'image des 30 millions de chômeurs désespérés, qui, ne disposant que de leurs bras ou de leur cerveau pour satisfaire à leurs besoins et à ceux de leurs familles, ne peuvent trouver une occupation, ainsi que de se persuader de l'impossibilité de remettre en marche le processus économique tant que chaque salarié ne sera pas devenu un bon consommateur, un consommateur complet.

Aussi longtemps que ce problème ne sera pas résolu l'industrie, équipée pour un rendement maximum, travaillera au-dessous de ses possibilités, par conséquent, sans tirer tout le parti possible du capital investi.

C'est pourquoi l'ajustement approximatif de la durée du travail à l'accroissement de la productivité de ces dernières années est à la fois une nécessité d'équilibre économique et de stabilité sociale.

A l'heure actuelle, la semaine de 40 heures avec maintien des gains antérieurs répond à cette nécessité.

La politique de baisse en Italie.

Par *Mario Gridazzi*.

A part l'Allemagne, nul autre pays n'a appliqué aussi systématiquement que l'Italie fasciste, la politique de déflation comme moyen de surmonter la crise économique. Cet Etat qui jouit d'un pouvoir sans limite, a pu mettre son programme à exécution sans rencontrer aucune opposition et sans avoir à tenir compte d'aucune classe sociale et il a pu tenter ses expériences sans la moindre résistance politique. Les résultats de cette politique économique permettent donc de juger d'une façon plus ou moins sûre le succès remporté, d'autant plus que cette politique est en vigueur depuis plus de 8 ans.

Le fascisme qui prit le pouvoir en 1922 s'occupa tout d'abord très peu ou même pas du tout de l'économie du pays. Il en laissa le soin à ce capitalisme qu'il avait tant défendu. La politique économique fasciste ne date que de 1926 et fut mise en vigueur par un programme exposé par Mussolini. Le 26 août 1926, il proclama son programme économique à Pesaro. Ce dernier prévoyait une baisse générale à appliquer dans tous les domaines. Son premier souci fut de stabiliser la lire et la baisse des prix et des salaires qui en découlait. Cette mesure devait permettre à l'économie de l'Italie déjà fort mal en point de reprendre contact avec les marchés internationaux. Mais ce qu'il fallait avant tout, c'était sauver de la spéculation la lire qui y était constamment exposée. Rappelons à ce sujet les oscillations désordonnées de la lire durant les années qui suivirent la guerre et qui se poursuivirent également sous le règne du fascisme, avec plus d'intensité même. C'est ainsi qu'en 1926 la valeur monétaire de l'Italie était livrée aux pires spéculations. Au cours de l'été de cette année, elle atteignit un niveau encore jamais entrevu. Elle se stabilisa à partir du moment où le Duce exposa son programme à Pesaro. Mais à quel prix! Cette monnaie, qui par rapport à son véritable pouvoir d'achat sur le marché international, était stabilisée beaucoup trop haut, fut payée au prix des restrictions les plus sévères imposées au pays. Le gouvernement avait pour but suprême de compresser le coût de la vie en général et les banques d'émission de l'Etat ne tardèrent pas à poursuivre une réelle politique de